

## LE MANIFESTE DES ENTREPRISES LABELISÉES

- Nous sommes les **ENTREPRISES DU PATRIMOINE VIVANT**.
- **DISTINGUÉES** par l'Etat, nous sommes fières de porter haut les couleurs de l'excellence artisanale et industrielle française à travers le monde.
- **FIDÈLES** à nos valeurs communes de respect d'exigence et d'innovation, nous nous appliquons à cultiver et à transmettre les savoir-faire rares de nos aînés.
- **ACTEURS** d'une fabrication responsable et respectueuse, nous nous engageons sur la qualité et la durabilité de nos produits, tout autant que sur le bien-être et la formation des talents qui les façonnent.
- **AMBASSADEURS** créatifs et passionnés, les femmes et les hommes de nos entreprises sont à l'écoute des tendances et des évolutions qui permettent de rester à la pointe de leurs métiers et des attentes nouvelles.
- Être labellisé c'est porter un projet d'avenir sur nos territoires avec les jeunes que nous formons : celui d'ancrer une fabrication française d'excellence dans un patrimoine qui fait notre fierté partagée.



### La valorisation des savoir-faire d'exception et de l'innovation associés au patrimoine français

Le label d'État EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant), seule distinction attribuée par l'état français, a pour objectif de récompenser l'excellence française reposant sur la maîtrise avancée de savoir-faire rares, renommés ou ancestraux.

Il garantit la reconnaissance des savoir-faire d'exception liés aux activités manufacturières emblématiques du patrimoine de la France. Cette certification exigeante distingue des entreprises de toute taille qui ont su conjuguer avec succès fabrication à très haute valeur ajoutée, passion et innovation.

### Un processus de sélection qui garantit l'excellence

SGS ICS, filiale du Groupe SGS France, a remporté l'appel d'offres du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique pour piloter l'attribution et la promotion du label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV).

Accordé pour une durée de cinq ans et décerné par l'Etat, le label EPV valorise la créativité, la maîtrise, l'exigence, l'adaptabilité, la passion du métier et l'engagement des entreprises labellisées. Celles-ci sont rassemblées autour de 8 univers métiers, à savoir :

Ameublement et décoration, architecture et patrimoine bâti, arts de la table, culture et communication, équipements industriels, médicaux et mécaniques, gastronomie, loisirs et transports, mode et beauté.

